

Réflexions

Pierre Duvernois

Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse

Bernadette Joseph

Bibliothèque de la Sorbonne, Bibliothèque du Centre de géographie

Anne-Marie Motais de Narbonne Danièle Roberge

Bibliothèque de l'Observatoire de Paris-Meudon

Bibliothèque interuniversitaire de médecine

PLANS D'ACQUISITION

LE CONSPECTUS À L'ÉPREUVE DANS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

ADAPTER les collections aux besoins des chercheurs et aux enseignements universitaires délivrés à l'échelon local, organiser la couverture documentaire dans tous les secteurs à l'échelon national : autant d'impératifs qui plaident en faveur d'une politique raisonnée et coordonnée d'acquisition dans les bibliothèques de recherche.

S'inspirant des modèles américains, quelques bibliothèques françaises se sont lancées dans l'élaboration de Plans de développement des collections (PDC). Des tests d'évaluation des collections ont également été effectués par certaines bibliothèques suivant la méthode du Conspectus américain. Un premier bilan qui apparaît favorable, même si le Conspectus demande à être adapté au contexte français et aux moyens « stratégiques » des bibliothèques françaises.

BBF. Les plans de développement des collections, autrement dits PDC, commencent à faire leurs premiers pas en France. Vous pouvez tous les trois être qualifiés

de pionniers, puisque vous avez entrepris des expériences sur ce terrain en reprenant la typologie du Conspectus ; pouvez-vous nous raconter comment vous avez été amenés à participer à ces opérations ?

Pierre Duvernois. Notre intérêt pour Conspectus procède d'une démarche très empirique : l'Institut de législation et d'études rurales (ILER) de l'Université de Toulouse I, bénéficiaire d'un contrat quadriennal de développement et de recherche dans le domaine du droit rural et agraire, avait demandé une subvention dans le cadre du volet documentaire rattaché à son contrat. L'objectif affiché était d'acquiescer tout ce qui paraissait dans son domaine, en France dans un premier temps (les deux premières années du plan), puis, dans un deuxième temps, à l'étranger, plus précisément dans les pays de la Communauté européenne. La démarche d'évaluation qualitative des fonds des PDC est apparue dans ce contexte tout-à-fait intéressante.

Mais nous n'avions pas au départ pleinement mesuré l'ampleur de la tâche que représentait l'évaluation des collections juridiques de la bibliothèque interuniversitaire

Plans de développement des collections : rappel*

Utilisés depuis déjà de nombreuses années aux Etats-Unis, les plans de développement des collections (PDC) ont été introduits en France par la DBMIST depuis 1985. Ils ne concernent pour le moment que les secteurs documentaires concernés par des contrats de recherche, ainsi que les bibliothèques CADIST.

Le PDC est un document décrivant, selon une approche disciplinaire entièrement nouvelle, la politique documentaire suivie par l'établissement pour un programme d'enseignement ou de recherche donné.

La philosophie et la destination du plan sont exposées en introduction. Différents critères en précèdent ensuite l'étendue : langue, limites chronologiques, date de publication des documents, aire géographique, types de documents et politique à suivre pour

chacun d'eux. Le plan mentionne également les différents partenaires sur lesquels la bibliothèque peut s'appuyer pour répondre à la demande.

Le PDC se présente sous la forme d'un tableau de 4 colonnes. Dans la 1^{re} colonne figurent les différents sujets concernés, classés par discipline selon le cadre de classement de la bibliothèque du Congrès. La politique d'acquisition est analysée sous deux angles : force des collections existantes (niveau de départ, 2^e col.) et intensité des acquisitions courantes (niveau que l'on veut atteindre, 3^e col.). Les différents niveaux de collection font l'objet d'un codage. Une 4^{ème} col. est prévue pour des observations informelles.

* Cf. le dossier paru dans le Bull. Bibl. Fr., vol. 32 n° 2, 1986, p. 141-163.

de Toulouse¹. D'emblée, nous nous sommes heurtés à un certain nombre de problèmes, touchant essentiellement aux méthodes d'évaluation et aux moyens mis en œuvre pour collecter et traiter les données. Très vite, il est apparu que seule pouvait être mesurée — et encore en théorie, puisque nous avons buté rapidement sur les outils d'évaluation et sur la classification — l'intensité des acquisitions courantes.

Bernadette Joseph. Notre expérience *Conspectus* est pour le moment des plus limitées : à la bibliothèque de l'Institut de géographie, nous avons seulement procédé à un test d'évaluation des collections en fonction de cette méthode². L'échantillon analysé était constitué à partir de paramètres divers : ampleur des sujets choisis (sujets précis ou un peu plus larges, sujets régionaux, essentiels dans cette discipline), mais aussi forme des documents (monographies et périodiques, sans oublier les cartes, qui constituent une part importante de nos collections). Le but de l'opération était de savoir si les fonds correspondaient à la fois aux demandes de l'enseignement et de la recherche et à quel degré d'exhaustivité ils se situaient par rapport aux bibliographies internationales³.

BBF. *Mesurer l'exhaustivité de ses fonds est également le souci des établissements CADIST⁴.*

Anne-Marie MOTAIS de NARBONNE. C'est en effet à ce titre que la Bibliothèque de l'Observatoire s'est intéressée à *Conspectus*. Nous avons, nous aussi, fait un test sur trois spécialités très fines en astronomie et deux spécialités en physique, ainsi que sur l'ensemble de nos quelque 900 périodiques vivants d'astronomie ; nous

avons travaillé par comparaison avec la bibliographie astronomique. Cette évaluation ne nous a en réalité rien appris que nous ne sachions déjà : la bibliothèque détient des fonds d'un niveau 4 à 5 pour l'astronomie, ce qui correspond bien à l'exhaustivité recherchée, et atteint le niveau 3 pour les meilleurs sous-ensembles de la physique que nous couvrons. Investir dans cette méthode ne rapporte guère de dividendes immédiats, du moins au niveau local. En revanche, dans la perspective de développement de réseaux disciplinaires internationaux, ou dans un premier temps européens, *Conspectus* est sans doute intéressant en tant qu'outil de communication, voire de partage des responsabilités, afin d'assurer une couverture documentaire complète.

Danièle Roberge. La bibliothèque interuniversitaire de Médecine (BIUM) de Paris est CADIST depuis 1980, et c'est à ce titre que trois membres du personnel ont participé au stage d'initiation *Conspectus*, en octobre 87. La documentation médicale étant constituée à 80 % de publications en série, nous avons choisi de ne

faire porter notre travail d'évaluation que sur les seules publications en série courantes⁵.

Le principe du *Conspectus*, qui repose sur une analyse disciplinaire des collections et nous fait envisager la médecine spécialité par spécialité est pour nous entièrement nouveau, et d'une aide certaine pour les acquisitions. Cependant, nous ne remplissons pas les bordereaux *Conspectus*, dont l'analyse s'avère beaucoup trop fine pour les périodiques.

BBF. *A quoi tiennent les difficultés que vous avez rencontrées, puisque vous affichez tous un profil bas en ce qui concerne la portée des applications *Conspectus* ?*

PD. Des difficultés, nous en avons effectivement rencontrées dès les premières réunions de travail qui viennent d'être mentionnées. Dans le groupe auquel j'ai participé, groupe Droit-Histoire qui regrou-

5. Les fichiers de la BIUM recensent un total de quelque 20 000 titres de périodiques morts et vivants. Les tests ont été limités aux périodiques vivants : 1150 titres CADIST et quelque 4000 titres BIUM (y compris les séries).

Conspectus : un outil d'évaluation

Désirant mener une politique d'acquisition commune, un groupe de grandes bibliothèques américaines (le Research libraries group) a mis au point un outil d'évaluation des collections, le Conspectus. Adoptée (avec quelques adaptations) par le Canada et l'Ecosse, la méthode Conspectus est à l'étude en Europe et plus particulièrement en France, où des groupes de travail ont été constitués depuis 1987. Une série de tests, portant principalement sur les acquisitions courantes, ont été effectués dans différentes bibliothèques universitaires travaillant sur PDC.*

Le Conspectus reprend le cadre de classement de la bibliothèque du Congrès (voir le bordereau publié en Annexe). Il définit différents niveaux de collection, codifiés par un numéro d'ordre allant de 0 à 5 :

- 0 : hors sujet
- 1 : niveau minimum d'acquisitions
- 2 : information de base
- 3 : enseignement

- 4 : recherche
- 5 : exhaustivité

Un 2^e chiffre précise, pour chaque subdivision, le rythme des acquisitions. La couverture linguistique est également codée (par exemple E : anglais ; W : large sélection de langues vivantes...). Le RLG diffuse également, pour différents secteurs documentaires, des lignes directrices complémentaires proposant des références bibliographiques précises pour apprécier les différents niveaux de collection.

Le regroupement des différents états de collection permet de disposer d'une carte générale donnant, pour chaque sujet, le niveau des collections et la politique d'acquisition pratiquée par les différents établissements. Une banque de données a été constituée aux Etats-Unis à partir de ces informations.

* Cf. David H. STAM, « Collection = collaboration », *Bull. Bibl. Fr.*, vol. 32 n° 2, 1986, p. 146-153.

1. Sur les 1602 abonnements en cours à la section Droit-Lettres, une cinquantaine, correspondant plus spécialement aux fonds de l'ILER, ont été analysés.

2. Le fonds est riche de 4200 titres de périodiques.

3. Ceci dans la perspective du futur CADIST de géographie implanté à la bibliothèque de la Sorbonne et dont la bibliothèque de Géographie constituera le noyau dur.

4. Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique. Depuis 1980, 16 CADIST ont été créés (19 implantations). Les bibliothèques concernées perçoivent une dotation budgétaire supplémentaire.

paît des domaines à forte composante nationale, nous nous sommes vite rendus compte que le cadre de classification *Conspectus* (qui reprend les grandes lignes de la classification de la Bibliothèque du Congrès) nous convenait très peu. Une première série de travaux pratiques s'est déroulée à la bibliothèque interuniversitaire de Droit de Cujas, dont les collections se prêtaient particulièrement bien aux tests. Or, certains domaines très pointus n'étaient représentés dans aucune ligne d'analyse du *Conspectus*; c'était notamment le cas du droit rural, éclaté sous je ne sais combien de rubriques différentes. L'expérimentation a été ensuite poursuivie dans nos établissements respectifs, toujours sur la grille d'analyse de *Conspectus*. Tout cela nous a confortés dans notre point de vue, la nécessité de définir pour le domaine juridique une nouvelle classification.

A la BIU de Toulouse, nous avons alors décidé de mettre au point une classification plus satisfaisante en liaison, bien sûr, avec l'institut concerné par le Plan de développement des collections, mais aussi avec les bibliothèques de l'Université de Poitiers, d'un institut allemand à Göttingen et d'un institut italien à Florence. Cette nouvelle classification, retenue à titre provisoire, a permis de réorganiser la bibliothèque de l'Institut et de remplir quelques bordereaux à des fins strictement locales. Cette classification ne s'applique cependant qu'au droit rural et agraire : son extension à l'ensemble du Droit peut s'envisager si...

BBF. *Ce qui veut dire que le droit serait un domaine franco-français...*

PD. Je voudrais préciser qu'il n'y avait de notre part aucun parti-pris. Nous avons réellement essayé de jouer le jeu et tenté de faire rentrer notre fonds dans la grille *Conspectus*. Notre « échec » est révélateur du caractère spécifique du Droit. Les Canadiens se sont heurtés au même problème et je pense qu'il se posera pour tout pays plus ou moins dans les mêmes termes — sauf, peut-être, pour les Anglais, plus proches des Américains. En bref, le caractère très « national » du droit est à préserver, mais il est possible de trouver des passerelles de pays à pays : à preuve notre collaboration avec l'Italie et l'Allemagne.

Si l'on veut faire du Conspectus un outil de coopération entre bibliothèques de même spécialité, il faudra affiner les rubriques déjà existantes

BJ. Personnellement, j'ai été confrontée à des problèmes du même ordre. La rubrique géographie, telle que nous la concevons en France, ne semble pas exister en tant que telle, ni avoir d'équivalent chez nos collègues américains. Lorsque j'ai commencé mon test, j'ai trouvé des descripteurs qui correspondent à la géographie physique et aux sciences de la terre dans un bordereau ; ceux qui correspondent à la « géographie humaine » dispersés dans les deux autres bordereaux. En revanche, la notion, pourtant fondamentale, d'études régionales n'est présente sous aucun descripteur ; on trouve bien une répartition spatiale des sujets, par continents et par pays, mais il n'y a aucune ligne correspondant réellement au lieu et à ce qui serait la « géographie du lieu ». Cette carence est d'autant plus gênante qu'une très forte proportion des ouvrages et documents conservés par la bibliothèque concerne la géographie régionale. Nous avons essayé de remplir plusieurs lignes du *Conspectus*, mais les résultats ne sont pas vraiment satisfaisants.

Par ailleurs, on observe des recoupements fréquents entre les lignes des bordereaux et nos statistiques d'analyse s'en trouvent faussées. Enfin, certaines notions, qui sont à la pointe des recherches en géographie à l'heure actuelle, telles que « analyse de l'espace », « espace vécu », « épistémologie de la géographie », « géo-politique », « aménagement régional », « aires culturelles », etc., se trouvent complètement absentes du *Conspectus*. *Conspectus*, c'est une base, un outil de travail qui peut servir, mais avec des limites très substantielles !

BBF. *Le problème se pose-t-il de la même façon pour les sciences dites exactes ?*

AMMdeN. Non, pas du tout. Les rubriques sont larges, et même un peu trop larges, si on veut vraiment les utiliser comme outil de coopération avec des bibliothèques également spécialisées dans le domaine. Elles conviennent en

revanche parfaitement pour faire connaître les lignes de force d'une bibliothèque spécialisée à des bibliothèques qui le sont moins. Si l'on veut faire de *Conspectus* un outil de coopération entre bibliothèques de même spécialité, il faudra affiner les rubriques déjà existantes, ce qui ne devrait pas poser de difficultés majeures.

DR. Nos difficultés tiennent moins à la typologie de *Conspectus* qu'à notre propre démarche. En médecine, il existe une cinquantaine de spécialités médicales, détaillées toutes très finement dans le *Conspectus*. Le seul problème, c'est que nous avons choisi de porter notre action sur les publications en série, pour lesquelles l'analyse *Conspectus* est trop fine ; il faudrait en fait se limiter aux têtes de chapitres.

AMMdeN. En fait, cette question des périodiques se pose partout, quelle que soit la discipline considérée. Il est inutile de croire, ou de laisser croire, que la totalité d'une rubrique donnée est complètement couverte sur le plan des périodiques, si la couverture des périodiques généraux n'est pas assurée ! Une bibliothèque qui posséderait la totalité des périodiques spécialisés dans une rubrique *Conspectus*, sans posséder les périodiques généraux dans les disciplines correspondantes serait très peu utilisable.

Nous avons donc dû travailler sur cette question du classement des périodiques généraux et, finalement, pour déterminer un niveau, nous avons choisi de « placer » des périodiques dits généraux dans des rubriques plus spécialisées : après avoir évalué le poids de la discipline dans le contenu des périodiques généraux, on repercutait ces derniers dans chacune des sous-sections.

BBF. *Vous vous êtes donc mise à la « périodologie » ?*

AMMdeN. Plus qu'on ne pourrait le penser. Quand on y regarde d'un peu près, on aperçoit des évolutions insidieuses à l'intérieur de l'édition de périodiques. Ainsi, actuellement, semble s'esquisser

un certain rapprochement éditorial entre la physique et l'astronomie, les publications d'astronomie accueillant plus fréquemment que par le passé des contributions de physique pure — ce qui n'est pas sans incidence sur les coûts.

DR. Les périodiques posent toute une série de problèmes: tout d'abord, comme je viens de l'indiquer, celui de la cohérence du fonds; en tant que bibliothèque interuniversitaire de médecine parisienne et, *a fortiori*, en tant que CADIST, nous prétendons accéder au niveau recherche sinon à l'exhaustivité. La consultation d'instruments de référence tels que l'*Index medicus* montre l'ampleur du décalage entre nos collections (1 600 titres) et leur choix (2 600 titres en médecine pure). Or, l'*Index medicus* recense tout un ensemble de titres consacrés à des questions pratiques (nursing, soins aux malades), très usités, mais qui n'entrent pas *stricto sensu* dans la catégorie des titres d'un niveau recherche. Faut-il acheter ces titres pour lesquels la demande est certaine, ou faut-il essayer de combler les lacunes les plus criantes dans des domaines moins bien couverts et bien moins sollicités ?

Par ailleurs, il n'y a pas que l'*Index medicus*; nous utilisons aussi la sélection d'*Excerpta medica* qui donne par spécialité les 20 titres top niveau; il y a enfin le *Serial directory* dont nous venons d'acquérir la version sur CD-ROM, mais qui ne donne pas d'appréciations qualitatives sur les périodiques qu'il recense. Toutes ces bibliographies de référence sont indispensables, mais elles sont parfois aussi quelque peu perturbantes quand il s'agit d'élaborer une politique de sélection qui devrait être coordonnée au niveau national.

BBF. Nous abordons là un point sensible...

PD. Très sensible. La question des bibliographies de référence est absolument fondamentale: au départ, l'ILER avait l'intuition, la quasi-certitude, de « tout » avoir. Nous avons décidé de tout mettre à plat et nous avons sélectionné tous les ouvrages de base, en français et en italien, puis nous en avons tiré toutes les références bibliographiques afin de procéder à des pointages. Même dans ce domaine, extrêmement pointu, ce n'était pas suffisant. Notre idée était de couvrir également les *working papers* (les publications internes des ministères, des asso-

ciations professionnelles, des chambres consulaires, etc.), qui constituent une source fondamentale d'information.

Nous nous sommes alors tournés vers la base de données RESA-GRI⁶, qui dépouille des périodiques et comporte au total 245 000 références, dont 25 000 supplémentaires par an; cette interrogation s'est révélée fort utile pour établir des listes de référence. Nous n'avons malheureusement pas pu interroger la base SYDONI, trop coûteuse d'accès, qui couvre d'autres sources plus axées sur le privé, telles que les archives notariales, le *juridictionnaire Joly*, etc.

Nous avons ainsi progressé de base en base, de liste en liste, mais, chemin faisant, nous nous sommes aperçus d'un phénomène amusant: avant d'interroger les banques de données, nous nous situons assez facilement à un niveau 3 P ou 4 P T ou W dans les bordereaux Conspectus. Depuis, il est certain que la note a baissé, car nous avons accédé à la littérature grise, le plus souvent absente des collections de l'ILER.

AMMdeN. Ce problème des bibliographies de référence est également crucial dans un autre domaine, celui de la littérature grise, des manuscrits et des archives; rarement pris en compte dans les bibliographies de référence, ces documents sont cependant indispensables pour différencier un niveau 4 d'un niveau 5. Or, ces documents posent un problème de collecte, car une banque de données, même lorsqu'elle les recense, est nécessairement orientée en fonction de la nationalité principale du maître d'œuvre; il est très difficile d'avoir connaissance de la littérature grise produite à l'étranger.

BBF. Sans aucun doute! Mais doit-on s'arrêter sur un constat de carence de l'information secondaire à travers le monde ?

AMMdeN. Je crois que ces listes de référence vont pouvoir s'établir au fur et à mesure que se mettront en place des réseaux internationaux de bibliothèques spécialisées, la liste de référence serait alors établie à partir de l'ensemble des titres détenus par toutes ces

Faut-il acheter les titres pour lesquels la demande est certaine ou essayer de combler les lacunes les plus criantes dans des domaines moins couverts et moins sollicités ?

BJ. Pour nous, le problème des bibliographies de référence est un peu faussé dans la mesure où la bibliographie de référence de base, la *Bibliographie géographique internationale*, est réalisée à partir de nos fonds. Mais, de toute façon, il existe d'autres bibliographies internationales, étrangères, que nous avons utilisées pour le test, comme par exemple la bibliographie américaine *Geo-abstracts*. Nous avons eu aussi recours, en particulier pour les cartes, à des catalogues d'éditeurs, tels que le catalogue allemand *Geokatalog*.

bibliothèques. C'est d'ailleurs ce que font certains de nos collègues étrangers qui, de façon très pragmatique, utilisent comme liste de référence dans un domaine donné, pour des bibliothèques n'ayant pas vocation à être aussi spécialisées dans ce domaine, la compilation des *shelf lists*⁷ des bibliothèques les plus riches.

BJ. Pour celles-ci, le problème de savoir si elles couvrent bien leur domaine reste cependant entier !

AMMdeN. Tout cela supposerait que l'on dispose de catalogues collectifs ! En France, on démarre tout en même temps, et l'on voudrait utiliser des outils à peine créés...

6. Base de données du ministère de l'Agriculture, produite par le ministère, la Caisse nationale du Crédit agricole, l'INRA (Institut national de recherche agronomique) et l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole.

7. Catalogues topographiques.

R

Oui aux PDC pour mesurer l'intensité des acquisitions

D'autre part, je pense qu'il faudra que les bibliothèques, et notamment les bibliothèques universitaires, décident d'une politique commune de conservation : il sera en effet impossible, si l'on respecte le niveau internationalement défini, qu'une bibliothèque vraiment top niveau dans une sous-discipline donnée, mais qui, du fait du passé ne possède aucun document historique, soit affichée comme atteignant le niveau 5 dans sa spécialité. C'est un problème qui n'est peut-être pas immédiat, mais auquel il faut songer si l'on envisage, à long terme, d'utiliser le *Conspectus* comme moyen de communication internationale.

BJ. A mon avis, *Conspectus* ne sera pleinement utilisable que lorsqu'on pourra disposer d'un réseau constitué et d'une méthode un peu plus structurée. Il faut travailler à des grilles d'analyse, qui soient valables dans chaque discipline, ainsi qu'à des listes de référence, acceptées par l'ensemble des bibliothèques travaillant dans une même discipline.

Dans l'immédiat, cette méthode ne paraît véritablement rentable, que si elle est limitée aux acquisitions courantes. Vous me direz que le test que j'ai effectué portait sur l'ensemble des collections. J'en ai sans aucun doute tiré des éléments précieux, mesurant ainsi la valeur et les lacunes de notre fonds de cartes et l'importance respective des langues étrangères pour l'ensemble de nos collections. J'ai, sinon découvert, du moins mieux appréhendé certaines spécialités (par exemple nous sommes aperçus que nous avons un fonds très important sur le quaternaire). Mais tout cela a représenté un énorme travail d'analyse statistique, disproportionné, je suis navrée de le dire, par rapport au résultat final. Un tel investissement se justifie-t-il lorsqu'il vise uniquement à établir, de façon malgré tout un peu subjective, un degré d'exhaustivité entre 4 et 5 ?

PD. Je crois, effectivement, que plusieurs autres bibliothèques ont eu une réaction assez proche de la votre surtout quand elles subissent

le handicap d'une énorme masse de documents et d'une classification « aux antipodes » de celle qu'utilise *Conspectus*. Oui aux PDC, mais pour mesurer l'intensité des acquisitions : telle a été la conclusion à laquelle nous sommes parvenus dans le groupe de travail sciences sociales et humaines.

BBF. *Puisqu'on en vient aux acquisitions, avez-vous été amenés à redéfinir votre pratique à l'occasion de vos expériences ?*

DR. Avant la création du CADIST, on essayait simplement de répondre à la demande ; une fois CADIST, une mise à niveau des collections s'imposait. Une commission d'acquisitions a été alors créée, formée de groupes de travail de 3 personnes pour chacune des 45 spécialités ; les documents cochés trois fois sont achetés systématiquement. Parallèlement,

AMMdeN. C'est au reste un faux problème. A mon avis, les acquisitions pertinentes, même pour les CADIST, ne peuvent être faites que dans des bibliothèques qui ont des utilisateurs, locaux, représentatifs des utilisateurs éloignés desservis par le réseau CADIST. Et, pour avoir ces utilisateurs locaux, qui non seulement utilisent mais en même temps donnent des informations qui permettent d'effectuer les « bonnes » acquisitions, il faut leur offrir les documents dont ils ont besoin. C'est élémentaire...

BBF. *C'est peut-être élémentaire, mais ce n'est certainement pas évident pour tout le monde.*

AMMdeN. Tout change. On observe aujourd'hui une rupture par rapport à l'attitude des bibliothécaires d'il y a 20 ou 25 ans, qui cultivaient le splendide isolement : on avait plutôt tendance à se mé-

Dans le long terme, la politique locale d'acquisitions à la demande n'est nullement antinomique d'une politique à grande échelle organisant le partage des acquisitions et de la conservation

nous avons constitué un fichier de lacunes à partir des demandes non honorées, et nous essayons d'acquérir les documents chaque fois que cela s'avère possible. Comme je l'ai dit, nous avons utilisé l'information qualitative fournie par les banques de données, en particulier celle de MEDACTUA, qui signale les documents les plus importants des trois derniers mois ; dans un premier temps, nous avons veillé à acheter tous ces titres.

BBF. *Vous parlez de réponse à la demande : en tant que CADIST, comment conciliez-vous les besoins des utilisateurs locaux et ceux des utilisateurs « extérieurs » ?*

DR. Nous n'oublions pas notre rôle auprès du public local, d'autant plus important que l'offre des CHU parisiens est très insuffisante. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons éviter d'acheter également des titres très demandés et sans doute fort répandus, même s'ils ne correspondent pas toujours à un niveau recherche.

fier des enseignants comme de la peste, considérant qu'ils déliraient lorsqu'ils demandaient 15 exemplaires de tel manuel et qu'il valait mieux en acheter 5 de titres différents, même si ces autres titres n'étaient demandés par aucun professeur. La situation est en train de se renverser du fait des mesures, d'abord administratives et maintenant financières, qui ont été prises depuis quelques années ; cette évolution me paraît capitale. Capitale et bénéfique.

BBF. *Une bibliothèque ne doit-elle pas aussi détenir des documents dans des domaines de recherche qui ne sont pas actuellement ou localement développés par les chercheurs ?*

AMMdeN. Oui, naturellement. Mais cette politique implique des moyens financiers qui doivent venir en supplément de ceux nécessaires à la stricte satisfaction des demandes des utilisateurs, traitée en priorité. C'est la priorité des priorités, et c'est l'intérêt bien compris de la bibliothèque. Car si l'on s'attache à satisfaire, quelle

qu'elle soit, la demande des utilisateurs, les manques et lacunes qui pourront être constatés seront imputés aux insuffisances budgétaires et non au système bibliothécaire lui-même. Et comme la perception de la bibliothèque conditionne, de près ou de loin, toutes les décisions budgétaires qui la concernent, il n'y a pas à avoir d'états d'âme à propos de la cohérence du fonds. C'est une préoccupation seconde, sinon secondaire !

BBF. *Comme vous y allez !*

AMMdeN. Entendons-nous : je ne dis pas qu'il faille rejeter totalement les principes hérités du passé, la vision de grands fonds riches, judicieusement choisis, bien ficelés... Tout cela demeure ; c'est l'idéal de cohérence que nous devons garder en tête. Simplement, pourquoi cette cohérence ? Pour la communauté de nos utilisateurs. Mais ceux-ci n'ont pas obligatoirement besoin de choses cohérentes. Et si l'un d'eux souhaite un ouvrage en dehors de la ligne de force de la bibliothèque, et que ce besoin dépasse la consultation strictement occasionnelle qui pourrait être satisfaite par le prêt-inter, il ne faut pas hésiter à satisfaire sa demande même si cela nous conduit à sacrifier tel autre titre « indispensable » (il sera toujours temps d'en faire état lors des négociations budgétaires). Et la cohérence peut se récupérer au deuxième degré : tous ces titres « désassortis » qui détonnent par rapport à l'orientation du fonds, il ne faut pas les mettre au placard comme de pauvres canards boiteux. Il faut les couvrir, les conserver, les regrouper, les signaler, les mettre en valeur. Dans le long terme, la politique locale, au coup par coup, d'acquisitions à la demande n'est nullement antinomique d'une politique à grande échelle, (par disciplines ou par régions), qui intègre l'ensemble des fonctions documentaires, organisant le partage des acquisitions et, aussi, de la conservation.

BJ. Je suis, pour ma part, un peu moins optimiste que vous.

BBF. *Dites-nous un peu cela.*

BJ. Ma réserve ne porte pas sur la question de la satisfaction des usagers — celle-ci est en effet tout à fait prioritaire. Elle porte, malgré tout, sur la cohérence du fonds. J'ai l'impression que chaque chercheur, chaque enseignant, déjà soumis à diverses contraintes pour obtenir la documentation dont il a

besoin, a tendance à ne voir en la bibliothèque que l'élément qui va répondre à sa demande précise. Et si certains en ont une vision large, pensent qu'un fonds doit être homogène et répondre à des objectifs différents, ils ne sont que quelques-uns. La méthode *Conspectus*, si elle était bien adaptée aux spécificités de la géographie, devrait être bien reçue par les chercheurs. Mais je crains que tout un chacun ne la perçoive de façon très individualiste, comme une possibilité de développement dans son domaine pointu de recherche. Au bout du compte, je crois qu'il revient à la bibliothèque de maintenir une certaine cohérence et une certaine unité dans ce domaine des acquisitions, sinon on risque de déboucher sur des fonds très disparates.

AMMdeN. Je suis, pour ma part, résolument moins pessimiste que vous. Pour deux raisons. En premier lieu, parce que plus les utilisateurs sont partie prenante dans la politique d'acquisitions de leur bibliothèque, plus ils ont une attitude responsable. Il ne faut pas les voir systématiquement comme des personnes défendant et promouvant strictement le cadre étroit de leur discipline ; ils sont tout à fait capables de voir plus loin. Il n'est pas rare que des demandes d'achat soient explicitement for-

mulées à fin d'enrichissement du fonds. Au reste, si je n'en étais pas convaincue, le fonds de la bibliothèque de l'Observatoire suffirait à me persuader : au cours des siècles, il s'est constitué uniquement à partir des demandes de chercheurs et, à l'heure actuelle, il compte parmi les fonds les plus beaux et les plus complets au monde.

Quant à la cohérence, il me semble que, sans être rejetée, cette notion doit passer au crible d'une politique documentaire à grande échelle. Si on tient absolument à la cohérence, que va-t-il se passer ? A l'intérieur d'une même discipline tout le monde va vouloir faire la même chose et on va déboucher sur des quantités de doubles dans les bibliothèques. Sincèrement, je ne pense pas que le souci de cohérence documentaire au niveau local aboutisse à une situation documentaire cohérente !

BBF. *Fonds en dentelle d'un côté, collections de doublons de l'autre : quel que soit le côté où l'on se place, les perspectives semblent bien sombres...*

AMMdeN. En fait, c'est précisément notre position qui nous sépare. J'ai la chance d'exercer dans un établissement voué à la recherche, où, comme je l'ai dit, les chercheurs sont utilisateurs. De ce fait la bibliothèque est une institution

R *Nous œuvrons pour que la bibliothèque soit perçue comme le lieu où résoudre l'ensemble des problèmes documentaires*

transparente, avec des objectifs parfaitement clairs, et un budget correct. Qui plus est, la demande ne porte jamais que sur des achats unitaires...

BJ. Tandis que l'Institut de géographie a tout à la fois vocation d'enseignement et de recherche ; c'est bien là que réside le problème : que faire lorsqu'un enseignant nous explique qu'il a besoin de 50 exemplaires de la même carte pour ses travaux pratiques ? Notre dotation CADIST ne nous permet vraiment pas de répondre à cette demande — d'autant qu'il est difficile de considérer que c'est bien sa vocation. Par ailleurs, vous l'avez dit vous-même, la dimension rétrospective est indispensable dès qu'on prétend accéder à un niveau d'excellence : à ce moment, c'est au bibliothécaire de prendre l'initiative. Il en va de même pour la couverture des documents publiés dans des langues rares.

AMMdeN. Je vous rejoins tout à fait sur ce dernier point. Il est en effet des secteurs où il y a lieu d'avoir une politique de l'offre, indépendante de toute demande. Les fonds anciens en sont un, ainsi que celui des langues étrangères ignorées en France, tout particulièrement le japonais et le chinois.

BBF. *Qu'est-ce que ces publications ont de particulier ?*

AMMdeN. De refléter un phénomène culturel intéressant, une politique très nationaliste en matière d'information scientifique. Les congrès internationaux donnent lieu à d'astucieux effets d'annonce : les communications, rédigées en anglais, appâtent le client, signalent qu'il se fait des recherches sur tel ou tel sujet, sans en dire guère plus. L'article qui présente un bilan détaillé est publié en chinois ou en japonais. Il nous est arrivé de commander des traductions, mais les coûts sont vraiment prohibitifs. J'achète donc des articles pour lesquels il n'y a aucune demande et qui, dans l'immédiat, ne seront guère lus. Mais il importe de le faire : c'est une question d'indépendance nationale, et tant qu'il n'existera pas

d'organisme centralisé chargé de le faire...

DR. Je suis confrontée au même problème. On assiste à des évolutions intéressantes dans la littérature scientifique médicale : l'anglais est en train de s'instaurer comme langue véhiculaire en Europe (des éditeurs tels Springer sont passés de l'allemand à l'anglais), mais il y a d'autres « nids » d'édition, en URSS, en Chine, au Japon. J'achète donc moi aussi des publications en japonais pour lesquelles la demande est ... problématique.

BBF. *Vous voulez dire nulle ?*

DR. Non. Il existe un groupe d'ophtalmologie à l'Hôtel-Dieu (nous avons passé une convention avec eux dans ce domaine), qui est demandeur pour ces publications. Mais nous sommes aussi encombrés de thèses étrangères en toutes les langues possibles et qui ne sortent jamais. Il y en a des rayons entiers. Pour ces documents, surtout à Paris, je ne vois d'autre solution que le silo à livres... lorsqu'il sera construit.

BBF. *En attendant ce grand jour, vous pouvez peut-être nous dire comment cette démarche des PDC a été reçue par vos partenaires.*

PD. Très mal, puis très bien. Au départ, notre intervention n'était pas évidente pour les chercheurs qui ne voyaient pas tous très bien pourquoi nous intervenions dans cette affaire. Peu à peu, ils se sont rendu compte de l'aide que nous pouvions leur apporter, et les rapports se sont sensiblement modifiés. Par ailleurs, le contrat quadriennal que j'ai évoqué a apporté une dotation substantielle qui a permis d'acheter un certain nombre de monographies et, surtout, de doubler les abonnements de périodiques (il faut dire que dans un domaine aussi pointu, on arrive à peu près à tout acheter). Ce travail a enfin permis de coordonner la politique d'acquisition documentaire de la section centrale de la BIU avec celle de l'Institut. Il y a vraiment eu harmonisation de la politique d'acquisition documentaire au niveau local et, en ce

sens, l'expérience a été réellement fructueuse. Dernière retombée, des plus intéressantes, cette opération a donné des idées à d'autres instituts qui envisagent de passer d'autres contrats de PDC...

AMMdeN. Nous ne sommes pas aussi avancés que vous. Mais je dois dire que je suis, encore une fois, très optimiste quant à la réaction des chercheurs. Ces principes de rationalisation, de quantification, bref, cette forme de pensée logique devrait bien passer auprès des scientifiques. Même si les détails de ce cheminement les intéressent assez peu, ils devraient se laisser séduire. Il y a, sur ce terrain, des gains d'image à escompter.

PD. Tout à fait. Il est clair que cette démarche, rationnelle, débouche sur l'organisation, la coopération. Personnellement, je serais tout disposé à prolonger l'opération sur les bases d'un partage : la bibliothèque centrale aurait les ouvrages de base, les périodiques « généraux » et les manuels, l'ILER a les périodiques et les ouvrages les plus spécialisés. Au bout d'un certain délai, à définir, le tout reviendrait à la bibliothèque centrale qui aurait la responsabilité d'assumer une politique de conservation/élimination.

BBF. *Puisque tout semble baigner, envisagez-vous de franchir une étape supplémentaire en associant plus étroitement les chercheurs aux opérations d'évaluation ?*

AMMdeN. J'ai dit sur tous les tons que les chercheurs étaient, devaient être, plus que partie prenante dans les acquisitions. Je serais plus réservée quant à leur proposer de s'impliquer activement dans le processus même d'évaluation. Précisément pour une raison d'image. Nous œuvrons pour que la bibliothèque soit perçue comme le lieu où sont résolus l'ensemble des problèmes documentaires, quels qu'ils soient ; et, visiblement, les chercheurs-utilisateurs ont d'elle une vision globale. C'est-à-dire qu'ils distinguent mal ce qui ressort de la présence matérielle des documents proprement dit et ce qui ressort de leur accessibilité : horaires d'ouverture, présence d'un personnel, amabilité... Il serait peut-être un peu contradictoire de leur dire : « J'ai un problème de documentation. Venez nous aider à le résoudre ». Sans doute conviendra-t-il de les associer à cette opération,

mais il conviendra aussi d'avoir une approche prudente.

BJ. D'autant que, j'y reviens, il faudrait absolument éviter que chacun « tire à soi la couverture » comme on le voit parfois dans certaines commissions d'acquisitions. Je ne sais comment est conçu le pilotage de l'opération au niveau national, mais il conviendra de la faire « chapeauter » sur le plan scientifique et de mener une campagne d'information de manière à éviter tout malentendu.

AMMdeN. De manière aussi à assurer le succès de l'opération. Je crains que les PDC ne capotent si leur seul objet est de mesurer le degré de pénurie au niveau local... Il faut que l'opération s'insère dans une dynamique de la politique documentaire conduite au niveau national avec les moyens d'accompagnement, en crédits et en personnel. Une dynamique...

DR. Qui devrait aussi intégrer le repérage des fonds « secondaires » : la médecine est un secteur gigantesque dont le CADIST médecine ne pourra jamais assumer à lui seul l'entière responsabilité. Or, il existe des tas de petites bibliothèques qui se sont donné de bons profils sur une spécialité donnée — ainsi, du côté de Nîmes, il existe un établissement spécialisé sur les questions d'acupuncture. Ces fonds devraient à tout le moins être repérés et signalés de manière à former les premiers éléments d'un réseau d'information médicale.

BJ. Je vous rejoins tout à fait sur ce chapitre. Suivre ligne à ligne les bordereaux Conspectus pour évaluer l'ensemble des collections représentées, je l'ai dit, une trop lourde charge. Mais une évaluation suffisante, avec un cadre de travail réaménagé, simplifié, apporterait dans l'immédiat une information utile qui, à l'heure actuelle, n'est que partiellement contenue dans ORIADOC⁸. Cela

La Bibliothèque nationale aura un rôle essentiel à jouer dans l'établissement d'un Conspectus au niveau français

constituerait sans doute une déviation, mais qui permettrait d'accéder, vite, à la deuxième étape d'un travail conduit à l'échelon national.

BBF. *A l'échelon national ou international ?*

DR. Aux deux. Il est impossible de les dissocier dans des secteurs tels que celui de la médecine. Au reste, il s'est déjà créé un réseau de bibliothèques médicales, l'EA-HIL⁹, qui en est déjà à son deuxième congrès.

PD. Je dirais un peu la même chose. Notre expérience de PDC nous a fait véritablement prendre conscience de la dimension européenne, qui, auparavant, était restée quelque peu abstraite. Nous avons travaillé avec des collègues italiens et allemands ; la bibliothèque interuniversitaire participe au groupe LIBER¹⁰ sur le projet de Conspectus européen. Ce groupe qui commence à fonctionner s'appuie sur les expériences écossaises et britanniques ; mais on y retrouve aussi les Allemands, les Autrichiens et les Portugais qui s'intéressent à la chose. Il est question, actuellement, d'établir une traduction autorisée de la classification de la bibliothèque du Congrès : j'ai émis des réserves sur cette grille dans le domaine juridique, mais je pense que pour d'autres domaines son adaptation devrait être beaucoup moins problématique.

BBF. *En somme, il n'y aurait que le droit à ressortir du domaine franco-français ?*

PD. Il conviendra, en tout état de cause, de ménager les sensibilités nationales : il suffit de fréquenter un peu le groupe LIBER pour se

rendre compte que le Conspectus européen ne sera pas la réplique du Conspectus américain. Mais il faudra aussi prendre en compte les bibliothèques nationales et, à mes yeux, la Bibliothèque nationale aura un rôle essentiel à jouer dans l'établissement d'un Conspectus au niveau français.

BBF. *Pour finir, est-ce que votre travail sur les PDC vous a aidés à voir d'un œil neuf votre politique d'acquisitions ?*

AMMdeN. Tout à fait. Cette approche disciplinaire nous a, comme je l'ai dit, obligés à mettre davantage le nez dans nos acquisitions et, en particulier, les périodiques. Or, ces publications montrent un certain glissement interdisciplinaire, un rapprochement entre la physique, qui à l'état « pur », est de moins en moins présente dans les publications, et l'astronomie, alors que les besoins de documentation en physique sont de plus en plus aigus... Il faudrait naturellement faire des vérifications et approfondir ces données, mais il me semble que nous assistons à une redéfinition des disciplines à l'intérieur du champ de la recherche. Dans l'immédiat, ce sont les retombées financières qui nous intéressent au premier chef (le prix des publications d'astronomie, moins onéreuses au départ que celles de physique, tend à remonter), mais il y aura aussi des retombées « culturelles » si ce phénomène tend à se généraliser. Ne serait-ce que pour cela, l'opération PDC aura eu le mérite de servir de révélateur. Il faut tout de même espérer qu'elle aura d'autres conséquences !

juillet 1988

8. Banque de données produite par le Bureau national d'orientation et d'accès aux sources d'information et de documentation.

9. European association for health information and libraries.

10. Ligue des bibliothèques d'étude et de recherche (Europe).

R

ANNEXE

Exemple de bordereau de travail RLG*/Conspectus : le Droit

LC Class (indice dans la classification de la bibliothèque du Congrès)	Subject group	Collection levels and language coverage (niveau de collection et couverture géographique)		Comments (observations)
		ECS, Existing collection strength (force des collections existantes)	CCI, Current collection intensity (intensité des collections courantes)	
	GENERAL LAW**			
BL	LAW1 Religion and law			
E185	LAW2 Afro-Americans			
HC240-241	LAW3 European Economic Community			
HG3810-4000	LAW4 Foreign exchange, international finance and monetary systems			
HV	LAW5 Criminology			
JX	LAW6 International law			
	LAW7 Socialist and Communist law			
RA	LAW8 Forensic medicine			
K140-165	LAW9 History of law			
K170	LAW10 Biography			
K190-195	LAW11 Primitive law. Ethnological jurisprudence			
K237-487	LAW12 Jurisprudence. Philosophy and theory of law			
K540-557	LAW13 Comparative law. International uniform law			

* Le RLG (Research library group) regroupe quelques grandes bibliothèques universitaires américaines

** Deux autres sous-classes sont mentionnées dans le bordereau : "American law" (Law 23-78) et "Foreign law" (Law 79-254)